

# TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A.

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2024

(Articles 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Uniconseil  
Cocody angré, 7ème tranche, Rue L173  
Lot N°2849, Ilot N°237  
01 BP 5552 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : +225 27 22 59 94 90  
S.A.R.L. au capital de FCFA 5.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 65106

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand - Plateau  
01 BP 2715 - Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-  
07118

Uniconseil  
Cocody angré, 7ème tranche, Rue L173  
Lot N°2849, Ilot N°237  
01 BP 5552 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : +225 27 22 59 94 90  
S.A.R.L. au capital de FCFA 5.000.000  
R.C.C.M. Abidjan 65106

Ernst & Young, S.A.  
5, avenue Marchand - Plateau  
01 BP 2715 - Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
S.A. au capital de FCFA 12.000.000  
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118

TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire, S.A.  
01 BP 336 Abidjan 01

Le 24 octobre 2024

Attestation des Commissaires aux Comptes relative au tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2024

#### Introduction

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des dispositions prévues par l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel de la société Total Energies Marketing Côte d'Ivoire, S.A. couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024 tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel conformément aux dispositions des articles 850 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). Les informations comptables publiées sont issues des comptes établis conformément au SYSCOHADA.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activités et de résultat et ce rapport semestriel sur la base de notre examen limité.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

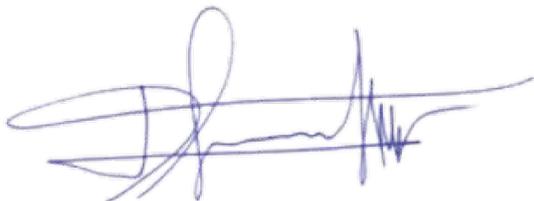
L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 850 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA).

#### Les Commissaires aux Comptes

Uniconseil



Jean-François Albrecht  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young, S.A.



Arielle-Inès Séri Bamba  
Expert-Comptable Diplômée  
Associée